

Présentation de projet de loi

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois demander au député de conclure.

M. Deans: Je comprends, monsieur le Président. J'étais d'ailleurs en train de conclure.

Je pense que le ministre sait que nous partageons ses inquiétudes. Les questions que j'ai soulevées sont discutables, j'en suis conscient. J'estime que notre interprétation vaut la peine d'être étudiée et que notre attachement à la sécurité générale des transports n'est pas moindre que celui du ministre. Nous sommes prêts à collaborer avec lui, comme je l'ai dit plus tôt, s'il prend des mesures pour faire examiner tous les aspects des réseaux de transports, et si la sécurité est la première considération lors de cet examen.

* * *

PÉTITIONS

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par un grand nombre d'électeurs de la circonscription de Kamloops, en Colombie-Britannique. Ils protestent contre les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage en vertu desquelles les prestations de retraite sont considérées comme un revenu aux fins de l'assurance-chômage, et ils demandent à la Chambre de supprimer cette disposition injuste de la Loi sur l'assurance-chômage.

L'AUTOMATISATION DES PHARES

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de plusieurs personnes de la côte de la Colombie-Britannique qui s'inquiètent de l'automatisation des phares. Elle signale que les préposés aux phares facilitent les opérations de recherche et de sauvetage, les communications et les prévisions météorologiques, et que leurs services sont quasiment essentiels au transport aérien et maritime le long de la côte de la Colombie-Britannique.

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition relative au problème que l'assurance-chômage crée à beaucoup de personnes. Les pétitionnaires sont des enseignants qui signalent que beaucoup de gens ne peuvent plus espérer prendre leur retraite anticipée à la suite des changements arbitraires apportés aux règlements sur l'assurance-chômage.

La troisième pétition a trait aux inquiétudes des pêcheurs de la côte de la Colombie-Britannique au sujet des modifications arbitraires aux règlements sur l'assurance-chômage et de leurs conséquences pour tous les pêcheurs.

La dernière pétition est signée par des membres des Forces armées qui sont très mécontents des nouveaux règlements sur l'assurance-chômage et qui s'inquiètent des conséquences que cela comporte pour eux qui ont pris leur retraite après avoir servi leur pays pendant de nombreuses années.

* * *

● (1250)

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-288, tendant à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (coupons-réclame et timbres-prime).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que le député présente son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le projet de loi a pour objet d'empêcher une personne ou une société d'offrir des coupons comme moyen de promouvoir la vente d'un produit alimentaire. Je suis d'avis que toute réduction qui résulte des coupons devrait plutôt s'appliquer directement au prix de l'article pour qu'on ne crée pas toute une génération de ramasseurs de coupons.

M. Nunziata: Puis-je retirer mon nom comme comotionnaire, étant donné que je ramasse les coupons?

M. le Président: Seulement avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Non.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi G-289, tendant à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (vente à perte).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que le député présente son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but d'interdire aux magasins d'alimentation de vendre un produit alimentaire au détail moins cher qu'ils l'ont acheté.